Au service des Hautes-Pyrénées

Réunion du Bureau du S.D.E. du 9 novembre 2017

Compte-rendu et relevé des décisions prises

L'an deux mille dix sept, le Bureau s'est réuni le vendredi 15 septembre, à 18 h 00, dans les locaux du Syndicat Départemental d'Energie, sous la présidence de M. Daniel Frossard, Président.

Etaient présents :

Pour le Bureau : M. Frossard (Président) ;

Mmes Boirie, Pourteau et Vergez;

MM. Armary, Boubee, Dabezies, Dutour, Guilhas, Laffaille, Laffont et Pelieu

Excusés: Mmes Bourdeu, Carrère, Curbet, Durrieu et Solles

MM. Boubee, Cazabat, Fourcade, Lussan, Mur et Piron

Pour les services du SDE : M. Rouch (Directeur), Dominique Alexandre, Simon Alleman, Serge Cieutat, Jean Chanéac, Elodie Gazave, Jérôme Gimenez, Jean-Luc Lavigne, Christine Linxe, Denis Maumus et Marie-Noëlle Mainguy

Ordre du jour

- Engagement des marchés publics accord-cadre travaux 2018-2021 et groupement d'achat
- Point sur la transition énergétique avancement de la stratégie départementale (séminaire du 4 décembre) et des dossiers ENR en cours
- **Préparation de l'Assemblée Générale du 15 décembre** (hommage à François Fortassin et 70 ans du SDE)
- French Tech
 participation du SDE au Hack in Adour
- Travaux bâtiment SDE
- Questions diverses

Monsieur Frossard, Président, ouvre la séance en présentant les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres.

Le premier marché évoqué concerne le marché subséquent portant sur la fourniture d'électricité. Monsieur Rouch rappelle les raisons qui ont conduit la CAO à relancer ce marché puis Simon Alleman présente les résultats de cet appel d'offres. Pour le lot 1, seul EdF a répondu avec une offre présentant une augmentation de 36,3 %. Pour le lot 2, seul EdF a répondu avec une augmentation de 16,7 %. Pour le lot 3 (fourniture d'énergie de l'éclairage public de l'ex-Grand Tarbes), seuls Direct Energie et EdF ont répondu. La note technique de Direct Energie étant inférieure à celle d'EdF, la proposition d'EdF, présentant une augmentation de 11,1 %, a été retenue. Devant l'augmentation du tarif sur le lot 1 et le fait qu'EDF soit le seul attributaire des 3 lots, les

membres du bureau entament alors une discussion. Yannick Boubee, absent lors de la précédente réunion de bureau, souhaite savoir combien de fournisseurs d'électricité sont en capacité de répondre. Le directeur explique que dans le cadre de l'accord-cadre, 2 fournisseurs seulement ont répondu et ont été choisis. Il rajoute qu'il faudra repenser à la façon de lancer le marché l'an prochain afin que d'autres fournisseurs puissent répondre. Monsieur Laffont demande les raisons qui ont conduit à cette hausse des prix. Bruno Rouch évoque les prix en hausse du marché mondial et Jean Chanéac complète en expliquant que les prix seront assez tendus jusqu'en 2020 à cause du manque de moyens (difficultés d'intégrer les énergies renouvelables, problèmes de gestion des centreales nucléaires, gaz ou charbon...) mais ensuite la situation devrait s'améliorer (mise en service de parcs éoliens). François Dabezies intervient en informant le bureau que les Côteaux de Gascogne ont eu le même problème lors du renouvellement de leur marché. Engie n'ayant pas répondu, monsieur Boubee évoque une situation de monopole.

17 h 30 : arrivée de Louis Armary

Michel Pelieu propose de demander des explications complémentaires à EdF sur la hausse de ces tarifs et d'examiner les possibilités de négocier avant de notifier le marché.

Le Président demandant quelle solution adopter, le directeur propose de retenir EdF sous réserve de leurs explications et d'une négociation éventuelle. Il propose aussi aux membres du bureau de consulter les tarifs de l'ARENH avant de prendre la décision en rappelant que les prix ne sont valables que 28 h 00.

N°	Objet de la délibération
DL 82-11-2017	Autorisation de signature du marché subséquent n° 2 Fourniture et acheminement d'électricité
	Le Président de la Commission d'Appel d'Offres rappelle aux membres du Bureau que le 25 septembre 2015 a été notifié l'accord-cadre « acheminement et fourniture d'électricité » pour un groupement de commandes.
	Le 26 octobre 2017, une consultation a été lancée par le Syndicat Départemental d'Energie en vue de reconduire le marché subséquent pour l'année 2018.
	Parmi les offres remises par les différentes entreprises, la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable pour l'entreprise suivante :
	Lot n° 1 : EdF Lot n° 2 : EdF
	Lot n° 3 : EdF
	Le Bureau, au vu de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, approuve le choix opéré par la Commission d'Appel d'Offres et autorise le Président, responsable du marché, à signer toutes les pieces relatives à ce marché.

La deuxième décision prise par la CAO concerne l'accord-cadre travaux 2018-2021. Monsieur Rouch rappelle les termes de ce marché et Jean-Luc Lavigne présente les résultats. La CAO a proposé d'attribuer le lot 1 aux entreprises INEO/Coreba, EPE et Cassagne, le lot 2 aux entreprises Bouygues et ETPM, le lot 3 aux entreprises Bouygues, ETPM et Eiffage. Monsieur Pelieu intervient en demandant si toutes ces entreprises sont implantées dans le département, Monsieur Dabezies s'inquiète de retrouver certaines entreprises n'ayant pas donné satisfaction. Le

directeur précise que les lots étant multi-attributaires, une entreprise qui est défaillante sur un lot pourra être remplacée par une autre société.

Monsieur Pelieu revient sur le lot 2 et les écarts de notes données par le SDE à certaines entreprises. Jean-Luc Lavigne argumente par la présentation d'un dossier technique trop décousu ayant entraîné une note faible (cas de l'entreprise SPIE-Vigilec).

Pour conclure sur ce sujet, le Président demande la validation du Bureau sur la décision de la CAO.

Le Bureau approuve ces décisions et autorise le Président à signer ces marchés. **Une délibération est prise en ce sens.**

N°	Objet de la délibération				
DL 81-11-2017	Autorisation de signature des marchés publics Accord-cadre travaux 2018/2021				
	Le Président de la Commission d'Appel d'Offres, réunion le 24 octobre 2017, informe les membres du Bureau des résultats de la consultation lancée par le Syndicat Départemental d'Energie en vue de la réalisatio des études et travaux d'électrification, d'éclairage extérieur, de télécommunication et d'installation de bornes de recharges de véhicules électriques. La Commission d'Appel d'Offres a donnée un avis favorable pour les entreprise suivantes mieux disantes :				
	Lot	Zone géographique	Nom de l'entreprise	Remise	
	1	Montagne	EPE INEO/Coreba Cassagne	+ 2,7 % + 4,75 % + 2,8 %	
	2	Est	Bouygues Energies et Services	- 1 %	
	3	Ouest	ETPM Bouygues Energies et Services ETPM EIFFAGE	+ 2,7 % - 1 % - 0,3 % - 0,7 %	
	choix op	péré pa la Commission	a Commission d'Appel d'Offres, d'Appel d'Offres et autorise le P es les pièces relatives au marché 2	résident, respon-	

Un point est fait ensuite sur la transition énergétique.

Monsieur Rouch informe les membres du bureau de la tenue d'un séminaire le 4 décembre prochain au Conseil Départemental, dont l'objet est la présentation de la stratégie départementale de développement des énergies renouvelables. Il propose aux membres qui le souhaitent d'y assister. Jean Chanéac explique qu'il s'agit d'une première étape. Monsieur Boubee souhaite savoir si une feuille de route a été élaborée. Le directeur rappelle que la réflexion a été engagée et c'est donc l'objet de ce séminaire. Cette démarche s'achèvera à la fin de l'été 2018, suivie d'un séminaire de restitution.

Messieurs Boubee et Dabezies quittent la réunion à 18 h 00.

Le directeur mentionne ensuite l'inauguration le 8 décembre prochain du réseau de chaleur de Castelnau-Magnoac, à laquelle l'ensemble du bureau est convié. Il laisse ensuite la parole à Denis Maumus qui fait un point sur les dossiers de Luz-Saint-Sauveur (EHPAD), Séméac (clinique Lampre), Saint-Lary (les Thermes) et Trie sur Baïse (piscine/gymnase/Ehpad/collège/maison de l'enfance/ADAPEI). Monsieur Rouch apporte quelques précisions sur cette dernière affaire. La Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac souhaitait initialement porter ce projet mais suite au changement de gouvernance, elle préfère le confier au SDE. Le Président demande donc l'accord du Bureau afin de faire une nouvelle proposition à la Communauté de Communes. Les membres acceptent et **une délibération est prise en ce sens.**

N°	Objet de la délibération
DL 83-11-2017	Complément maîtrise d'œuvre - réseau de chaleur - Trie sur Baïse
	Monsieur Frossard, Président du SDE65, rappelle aux membres du Bureau que dans le cadre de sa compétence réseau de chaleur, le SDE65 a été contacté par la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac (CCTPM). Cette dernière a souhaité se rapprocher du SDE65 pour étudier un éventuel transfert de compétence concernant le projet de réseau de chaleur sur la commune de Trie sur Baïse. La CCTPM a missionné le bureau d'études OVALEE pour assurer la maîtrise d'œuvre.
	Monsieur Frossard propose au Bureau de commander une mission complémentaire de maîtrise d'œuvre afin d'approfondir l'Avant-Projet Définitif.
	Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité:
	 accepte la proposition du Président autorise le Président à engager la procédure et signer tout document en rapport avec ce marché.

Monsieur Laffont intervient afin de savoir si la hausse du marché d'électricité ne va pas entraîner une incidence sur le coût de la fourniture du bois. Monsieur Rouch répond que pour l'instant, le coût du bois est stable. L'augmentation du prix de l'électricité favorise au contraiere les énergies renouvelables.

Le dossier suivant concerne la commune d'Argelès-Gazost qui souhaite que les études soient pursuivies. Monsieur Rouch demande l'aval du bureau afin que la phase APS soit lancée et un maître d'œuvre choisi. Le bureau donne son accord et **une délibération est prise en ce sens**

N°	Objet de la délibération		
DL 84-11-2017	Marché de maîtrise d'œuvre - Réseau de chaleur - Argelès-Gazost		
	Monsieur Frossard, Président du SDE65, rappelle aux membres du Bureau que, dans le cadre de ses nouvelles missions, le Syndicat Départemental d'Energie va lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois sur la commune d'Argeles-Gazost.		
	Le Président propose de lancer un marché à procédure adaptée.		
	Après en avoir délibéré, le bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité:		
	 accepte les propositions du Président, autorise le Président, responsable du marché, à engager la procédure et signer tout document en rapport avec ce marché. 		

Pour la partie photovoltaïque, Jean Chanéac informe le Bureau que le dossier de Rabastens de Bigorre a été déposé auprès de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) et fait le point sur les demandes des communes de Clarac, de Gerde et de la CCPVG. De nouvelles demandes émanent de la commune d'Orleix et de la Communauté de Communes du Val d'Adour.

Pour la partie hydroélectrique, les communes d'Aragnouet, Odos et Ourdis-Cotdoussan se disent intéressées par ce type de projet et ont adressé une demande au SDE. En ce qui concerne les dossiers en cours (Neste de Saux à Aragnouet, Sarniguet et Sers), il n'est pas nécessaire qu'ils soient soumis à l'approbation de la CRE (puissance faible). Ce sont ceux que le SDE a l'intention de réaliser en premier.

Monsieur Rouch revient ensuite sur 2 évènements : l'assemblée générale du 15 décembre prochain, avec la rédaction d'une lettre d'actualité spéciale pour les 70 ans du SDE, la présentation du nouveau logo ainsi que l'hommage à François Fortassin dont la salle de réunion portera le nom.

Il présente ensuite la manifestation « Hack in Adour » (Marathon de l'Innovation) à laquelle le SDE va participer. Monsieur Pelieu souligne que c'est un label que le département peut perdre si des efforts ne sont pas faits afin de soutenir cette démarche. Il encourage donc les agents du SDE à participer à cette manifestation (le 16 novembre et du 1^{er} au 3 décembre).

Bruno Rouch propose aux élus présents d'éventuellement y participer afin de conforter cette position.

Serge Cieutat fait ensuite un point sur l'avancement des travaux du SDE.

Question diverse « 1 » : mise en vente des Certificats d'Economies d'Energie

Jean-Jacques Warmoeskerken explique que les CEE concernent les travaux d'éradication de lampes à vapeur de mercure ainsi que la valorisation des diagnostics d'éclairage public réalisés par le bureau d'études. Le choix de l'acheteur est fonction uniquement du prix. La meilleur offre a été présentée par Vitogaz, pour un montant de 125 000 €, et a donc été retenue.

Question diverse « 2» : infrastructures de recharge des véhicules électriques

L'ADEME a accepté la prolongation du programme d'installation. Fin juin 2018, 95 bornes seront installées.

Question diverse « 3» : emprunt SDE

Monsieur Rouch rappelle les conditions d'acceptation de l'offre et le choix qui s'est porté sur le Crédit Agricole, pour un montant de 733 733,10 €, avec un taux de 1,4 % sur 15 ans.

Question diverse « 4» : programmation complémentaire

La commune de Séméac a demandé à ce que l'étude d'éclairage public soit lancée pour le lotissement Promologis. Le bureau donne son accord.

Question diverse « 5» : TEPCV

Monsieur Rouch rappelle que 9 conventions ont été signées par Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie. Il présente également l'état d'avancement des dossiers et informe les élus de l'éventuel désengagement de l'Etat des opérations précédemment signées par Madame Royal. Il rappelle que le SDE est fortement engagé sur un plan financier (le Bureau a examiné les projets à 4 reprises).

Il propose au Bureau de rédiger une délibération reprenant tous ces éléments afin de consolider le dossier que le SDE pourrait présenter contre l'Etat afin de défendre ses intérêts. Les membres du bureau ne s'y opposent pas et **une délibération est prise en ce sens.**

N°	Objet de la délibération
DL 85-11-2017	Engagement du SDE sur les TEPCV
	Monsieur Frossard, Président du SDE65, rappelle aux membres du Bureau l'accompagnement du SDE65 auprès de 9 territoires à énergie positive pour la croissance verte, qui ont été lauréats de l'appel à projet national et ont pu ainsi obtenir des financements relatifs aux économies d'énergie ou la production d'énergies renouvelables.
	Le bureau a été régulièrement informé de l'avancement de ces dossiers et a validé la signature des conventions à Paris en présence de Madame la Ministre de l'Ecologie (voir réunions de bureau du 20 novembre 2015, 13 avril 2016, 18 novembre 2016 et 21 avril 2017).
	Il semble aujourd'hui que le Ministère de l'Ecologie remette en question une partie des aides qu'il a accordées (voir lettre circulaire du 30 octobre 2017).
	Daniel Frossard indique que sur la base de ces aides TEPCV, les communes ont sollicité le SDE pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux mentionnés dans les conventions et que toutes ces opérations ont été juridiquement engagées ou Sont sur le point de son sur le point de l'être.
	Ni les communes ni le SDE ne pourront assurer la charge financière que représentent ces travaux sans les aides de l'Etat.
	Devant le risque financier, le Président demande au bureau de l'autoriser à engager tout démarche, y compris contentieuse visant à faire valoir ses intérêts et surtout ceux des communes auprès de l'Etat.
	Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité, autorise le Président à engager toute procédure lui permettant de défendre ses intérêts et ceux des communes en rapport avec le maintien des aides TEPCV.

Question diverse « 6» : maintien de salaire pendant un arrêt pour maladie ou accident des contrats aidés

Monsieur Frossard rappelle aux membres du Bureau que le SDE a recruté en 2015 et 2016 3 contrats de droit privé (contrats aidés).

Par souci d'équité de traitement entre les agents du SDE, il propose qu'ils bénéficient des mêmes dispositions de maintien de salaire que les agents de droit public.

Les membres du Bureau étant d'accord sur ce point, une délibération est prise en ce sens.

N°	Objet de la délibération

DL 86-11-2017

Maintien de salaire pendant un arrêt pour maladie ou accident aux emplois aidés

Monsieur Frossard, Président du SDE65, rappelle aux membres du Bureau que les 3 agents embauchés au SDE au titre de contrats aidés (Sandrine Baudéan, Matthieu Baheu et Marco Itthuralde), en cas d'arrêt pour maladie ou accident, relèvent du droit privé, sauf si la collectivité a étendu à ces CAE le dispositif applicable aux contractuels de droit public.

Dans un souci d'égalité entre les agents du SDE, le Président propose au Bureau de faire bénéficier ces 3 agents du dispositif applicable aux contractuels de droit public.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, approuve la proposition du Président d'étendre le dispositif pré cité à Madame Baudéan, Messieurs Baheu et Itthuralde.

Question diverse « 7» : présentation des prochaines réunions

Le calendrier de fin d'année et du début d'année 2018 est présenté aux membres du Bureau.

Pour conclure cette séance, le Président explique à ses collègues que lors des assemblées générales du SDE, il était rapporteur du budget. Etant maintenant Président, il propose à l'un d'entre eux de le remplacer. Le choix sera à valider lors du prochain bureau. Monsieur Rouch en profite pour rappeler qu'il y aura 2 budgets annexes à établir en 2018 (production et vente de chaleur et d'électricité d'origine renouvelable).

La séance est levée à 19 h 00.

PJ au présent compte-rendu :

PJ au présent compte-rendu :

Diaporama

DL 81-11-2017 Autorisation de signature des marchés publics - Accord-cadre travaux 2018/2021

DL 82-11-2017 Autorisation de signature du marché subséquent n° 2 - Fourniture et acheminement d'électricité

DL 83-11-2017 Complément maîtrise d'œuvre - réseau de chaleur - Trie sur Baïse

DL 84-11-2017 Marché de maîtrise d'œuvre - Réseau de chaleur - Argelès-Gazost

DL 85-11-2017Engagement du SDE sur les TEPCV

DL 86-11-2017 Maintien de salaire pendant un arrêt pour maladie ou accident aux emplois aidés

Les membres du Bureau

Le Président

Daniel FROSSARD